

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le quatorze mars, à 20 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. MELIS Christian, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : GERBE Sylvie, GOUMY Pascal, VENTAX Catherine, LE COSQUER Bernard, CHRETIEN Jean-Pierre, STREITH Aline, GALLO Sylvie, PRIEUR Patrick, GRANDJEAN Roland, GERMAIN Héroïse, et BRIQUET Marie Philomène

Absents excusés : LAVEST Hervé (pouvoir à MELIS Christian), MICHEL Nathalie et LUCAND Serge

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Secrétaire de séance : VENTAX Catherine

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 mars 2016

Ordre du jour :

- 1 - Comptes administratifs 2015 (Budget principal et budget annexe assainissement)
- 2 – Approbation des comptes de gestion du receveur municipal 2015
- 3 – Affectation des résultats 2015
- 4 – Budget 2016 : inscriptions de crédits avant le vote du budget
- 5 – Projet de plan de prévention des risques d'inondation de l'agglomération riomoise : avis du conseil municipal
- 6 – Divers

Information donnée par le maire concernant la délibération 2016-07 du 22 février portant sur la demande de subvention pour la voirie 2016 au titre du FIC : le montant prévisionnel des travaux de voirie a été porté au maximum du montant subventionnable après vérification des estimations présentées, soit 146 975 €

Procès-verbaux des réunions du conseil municipal du 18 janvier et du 22 février 2016 : approuvés à l'unanimité.

1. Comptes administratifs 2015 / Budget principal et budget annexe du service assainissement

Délibération 2016-10

Les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe du service assainissement présentés par Sylvie GERBE sont approuvés à l'unanimité.

Ils s'établissent comme suit :

Budget principal

Section de fonctionnement

Excédent de l'exercice 2014 reporté (<i>comprenant les résultats du budget annexe du lotissement Plein Sud clôturé en 2014</i>)	362 692.38 €
Recettes de l'exercice 2015	1 126 935.38 €
Soit un total de recettes	1 489 627.76 €
Dépenses de l'exercice 2015	856 466.00 €
Excédent de clôture	633 161.76 €
A affecter à la section d'investissement au BP 2016	584 153.81€
Solde disponible à affecter en recettes de fonction au BP 2016	49 007.95 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice écoulé (2014) - Déficit	284 429.04 €
Recettes de l'exercice 2015	669 841.56 €
Dépenses de l'exercice 2015	630 300.33 €
Soit un résultat de clôture au 31/12/2015 (Déficit) (1)	244 887.81 €
Dépenses engagées non mandatées au 31/12/15 (1)	422 000.00 €
Recettes prévues restant à percevoir de 2015 (1)	82 734.00 €
Résultat définitif : Déficit (déficit annulé par l'affectation de la section de fonctionnement)	584 153.81 €

(1) = Résultats à intégrer au budget primitif 2016.

Observations :

En fonctionnement :

Maîtrise des dépenses de fonctionnement. On constate même une baisse par rapport à 2014.

Quelques explications :

- pas de versement de subvention en 2015 au service assainissement (en 2014 : 82 000 €)
- Stabilité des charges de personnel grâce à l'emploi d'agents contractuels en contrat aidé par l'Etat
- Les services mutualisés avec Riom Communauté pour l'instruction du droit des sols et le service informatique n'ont pas été facturés au 31/12/2015 (environ 5 000 €)
- Les postes : entretien matériel, bâtiments, voirie, réseaux peut varier d'une année sur l'autre. En 2015, pas de gros entretiens exceptionnels.

Pour les recettes : recette exceptionnelle avec la vente de dalles pour environ 8 000 € et la subvention d'Etat pour la révision du Plan Local d'Urbanisme pour environ 8 000 €.

En investissement :

Tous les projets 2015 non terminés au 31 décembre, seront reportés sur le budget 2016, essentiellement l'espace culturel + ateliers municipaux et les travaux de voirie et réseaux dans le secteur de Moneyroux.

Budget annexe assainissement

En fonctionnement,

Dépenses : 18 423.36 € et Recettes : 37 246.62 €

Résultat de l'exercice écoulé (2014) : 0 €

Soit un résultat de clôture au 31/12/2015 (excédent) de 18 823.26 € à affecter en totalité à l'investissement.

En investissement,

Dépenses : 161 522.51 € et Recettes : 161 860.96 €

Déficit de l'exercice écoulé (2014) : 67 068.81 €

Soit un résultat à la fin de l'exercice 2015 (déficit) de 67 730.36 €

Dépenses engagées non mandatées au 31/12/2015 : 30 800 €

Recettes restant à percevoir de 2015 : 62 000 €

Soit un résultat définitif au 31/12/2015 : Déficit de 35 530.36 €.

2. Approbation des comptes de gestion du receveur municipal 2015 – Budget principal et budget annexe assainissement

Délibération n° 2016-11

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015, par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Affectation des résultats 2015

Budget principal : délibération n° 2016-12

Le conseil municipal,

Après avoir entendu, ce jour le compte administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente un **résultat d'exécution de fonctionnement** de :

- au titre des exercices antérieurs : **362 692.38 €**

- au titre de l'exercice arrêté un **excédent de 270 469.38 €**

Soit un résultat à affecter de 633 161.76€

Considérant que le solde d'exécution de la **section d'investissement** hors restes à réaliser fait apparaître un **Déficit de 244 887.81 €**

Considérant que **les restes à réaliser d'investissement en recettes s'élèvent à 82 734 € et en dépenses à 422 000 €**

1°) Dit que le **besoin de financement est de 584 153.81 €**

2°) Décide l'affectation suivante :

- report du déficit d'investissement (à la ligne 001) en dépenses de la section d'investissement : **244 887.81 €**

- affectation à la section d'investissement (article 1068) pour **584 153.81 €**

- affectation du solde disponible (à la ligne 002) en recettes à la section de fonctionnement pour **49 007.95 €**.

Budget annexe de l'assainissement : délibération n° 2016-13

Le conseil municipal,

Après avoir entendu, ce jour le compte administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente un **résultat d'exécution de fonctionnement** de :

- au titre des exercices antérieurs : Excédent : Déficit :

0 €

- au titre de l'exercice arrêté : Excédent :

18 823.26 €

Soit un résultat à affecter :

18 823.26 €

Considérant que le solde d'exécution de la **section d'investissement**, fait apparaître un déficit de **66 730.36 €**

Considérant que **les restes à réaliser d'investissement en recettes s'élèvent à 62 000 € et en dépenses à 30 800 €**

1°) Dit que le **besoin de financement est de 35 530.36 €**

2°) Décide l'affectation suivante :

- report du déficit d'investissement (à la ligne 001) en dépenses de la section d'investissement : **66 730.36 €**

- affectation à la section d'investissement (article 1068) : **18 823.26 €**

4 – Budget 2016 : inscriptions de crédits avant le vote du budget

Délibération n° 2016-14

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il manque des crédits avant le vote du budget 2016 pour la réalisation des travaux de voirie (La Boule et Moneyroux).

En vertu de l'article L1612-1 du Code général de Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut engager des dépenses d'investissement, dans la limite du quart de crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il propose d'engager les crédits suivants au budget 2016 :

Budget principal :

Aménagement chemin de la Boule

Article 2315 – Opération n° 76 : **33 200 €**

Aménagement secteur Moneyroux

Article 2315 - Opération n° 80 : **85 000 €**

Budget annexe service assainissement

Travaux assainissement secteur Moneyroux :

Article 2315 – Opération n° 15 : **40 000 €**

Pour les opérations d'ordre à rattacher à ces travaux pour la TVA :

Dépenses, article 2762 / 041 : 6 700 €

Recettes, article 2315 / 041 : 6 700 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord.

5 – Projet de plan de prévention des risques d'inondation de l'agglomération riomoise : avis du conseil municipal

Délibération n° 2016-15

Exposé de Monsieur le Maire :

- Par arrêté préfectoral du 24 juillet 2014, l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations (PPRNPI) a été prescrit sur les communes de Châtel-Guyon, Châteaugay, Enval, Malauzat, Marsat, Ménétrol, Riom, Saint-Bonnet près Riom et Volvic.
- Après approbation, ce plan se substituera à l'arrêté préfectoral du 6 août 2010.
- De décembre 2012 à octobre 2015, la préparation du projet de PPRNPI a fait l'objet de plusieurs réunions de présentation et d'échanges associant les collectivités concernées. Des observations émises par la commune ont été retenues.
- Le conseil municipal doit émettre un avis sur le projet de PPRNPI qui sera soumis à enquête publique. Cet avis sera annexé au registre de l'enquête publique.

Considérant que ce projet prend en compte des études et relevés techniques fiables par rapport au projet d'origine,

Considérant que des observations faites par la commune ont été prises en compte suite à une concertation avec les services de l'Etat chargés du dossier, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable avec les commentaires suivants :

A- Note de présentation

Sur la note de présentation : « **sur la commune d'Enval lors de la crue du 30/08/1826 (moulin du bout du monde emporté / 4 personne noyées)** »

Aujourd'hui, il n'existe aucun témoignage, aucune trace ou description précise, capable d'étayer une telle affirmation : Dans le doute nous vous demandons de supprimer ce paragraphe qui n'apporte aucun élément objectif, si ce n'est que des interrogations

B- Règlement

Nous n'avons pas de remarques de fonds à formuler.

Nous nous permettons cependant de rappeler quelques points qui ont suscité nos interrogations lors de la lecture du 2^{ème} semestre 2015 :

- Page 6: afin de faciliter la recherche il serait peut-être intéressant de citer les références existantes sur les documents « Plans de zonage règlementaire – Zonage A – Planches 1 à planche 4 ».
- Page 25: le dernier paragraphe évoque une dérogation au premier paragraphe de l'article 1 du chapitre VII : Or le chapitre VII commence par l'article 2.3 (pas d'article 1).
- Page 26: est-il normal que le chapitre VII commence directement par l'article 2.3 (quid des articles 1 et 2.1) ?
- Page 29 : remarque idem page 6 (faciliter la recherche)

C- Plan de zonage règlementaire – Zonage A – Planche 3

Nous notons avec satisfaction la correction apportée par les services de la DDT au niveau de l'anomalie en aval du pont de la Sauzède que nous avons identifiée sur la version précédente du plan.

Par contre suite à cette correction et compte tenu des éléments techniques qui nous ont été fournis, nous maintenons auprès de la DDT notre demande de reclassement en zone d'expansion de crues la partie de la zone concernée éloignée du lit de l'Ambène et donc du sens naturel d'écoulement des eaux compte tenu des faibles hauteurs et vitesses d'eau potentielles. Un courrier dans ce sens a été adressé à la DDT le 11 Mars 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable avec les commentaires proposés par le maire.

6 – Divers

1°) Adhésion FREDON 2016 :

La FREDON accompagne la commune depuis 2015 dans sa démarche environnementale suite à la signature de la charte d'entretien des espaces publics avec pour objectif notamment de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Jean-Pierre Chrétien a demandé au technicien chargé de notre dossier de présenter si nécessaire la démarche communale au cours de la réunion publique du 6 avril. Il propose que la commune paie l'adhésion 2016 d'un montant de 180 €. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

2°) SCIC Combrailles Durables : La Coopérative citoyenne de production d'énergies renouvelables « Combrailles Durables » a contacté la commune pour présenter son activité : il s'agit d'une coopérative ayant pour objectif de porter localement des projets d'intérêt collectif, de produire de l'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics), de contribuer à la maîtrise des consommations...

Une majorité de conseillers propose une rencontre. Roland Grandjean est chargé de prendre contact.

3°) Réunions : dates à noter :

- 21 mars à 18 heures : réunion préparatoire à la réunion publique du 6 avril
- 24 mars à 14 heures : 1^{ère} rencontre dans le cadre du projet « redynamisation du centre bourg. Les invitations ont été adressées par Mme PACAUD du Conseil Départemental à tous les partenaires susceptibles de participer à ce projet.

4°) Tour de table

Ecole, par Cathy Ventax

- Un comité de pilotage au sein de l'école a été créé, il est composé de Vincent MIROWSKI, directeur de l'école, VENTAX Catherine, représentant la municipalité, Charlotte GUERY, Marine RONDY et Cathy RODRIGO, parents d'élèves et Corinne LEPY, directrice du Centre de Loisirs et référente TAP primaire. Il a pour but de faire rencontrer les partenaires principaux de l'école et de débattre sur les différents sujets qui nous préoccupent (rythmes scolaires, TAP, garderie, cantine, étude...) afin de chercher des solutions dans la mesure du possible.

Les sujets abordés à la 1^{ère} réunion du 10 mars : les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) et étude. Prochaine réunion le 1^{er} avril à 14 heures.

- Spectacle projet musical de l'école : mardi 29 mars à 18h30 au REXY à Riom, le conseil municipal est invité, ce spectacle de musique contemporaine est fait dans le but de finaliser des cours de musique donnée par une intervenante extérieure qui font partie d'un projet artistique collectif et

pédagogique et qui entre dans le cadre de l'enseignement primaire et maternel.

- Forte fréquentation du centre de loisirs pendant les vacances de février et également bonne fréquentation de la salle des jeunes (15 en moyenne par jour).

Travaux et diverses informations données par Pascal Goumy :

- **Gros travaux d'entretien à l'école** par les agents techniques pendant les vacances de février (essentiellement réfection peinture). Très bon travail également souligné par le directeur de l'école.
- Devis demandé pour de **l'éco-pâturage** pour l'entretien dans les Gorges d'Enval
- **Association les Haies du Puy-de-Dôme** : activité bien redynamisée. Intervention possible dans les écoles pour des projets pédagogiques. Plantations de haies pouvant être subventionnées en partenariat avec le Conseil Départemental. Rencontre prévue fin mars pour envisager des plantations vers le tennis.

SIARR (Syndicat d'assainissement), par Roland Grandjean : compte-rendu de la dernière réunion. Pas d'augmentation du taux de la surtaxe syndicale pour 2016.

Par Aline Streith :

- Mauvais état de la voirie **rue des Fleurs**. Réponse : une reprise du réseau d'assainissement est prévue avec remise en état du goudron.
- Félicitations aux **Baladins de l'Ambène** pour leur représentation théâtrale.
- **Enquête fibre optique** : décodage en cours
- **Etude en cours sur les jardins dans le secteur des Treilles** : recherche de propriétaires, état des lieux des terrains en friches ...

Par Jean-Pierre Chrétien :

- **Journée de l'Environnement** le 30 avril. Un container sera mis à disposition par le SBA pour le nettoyage du chemin des Gausses
- **Projet de poulailler collectif** présenté par l'association déjà existante COSSE et demande de mise à disposition d'un terrain communal : étude en cours pour une partie de terrain appartenant à la commune et à Riom Communauté vers la coulée verte au niveau du pont de l'avenue du Stade

- **Syndicat du Bois de l'Aumône** :

Implantations de points d'apport volontaire : choix à faire suite à 2 propositions pour l'aménagement du point rue des Fleurs. Pour la Sauzède, un 2^{ème} point envisagé vers le terrain de boule pour remplacer ceux initialement prévus dans les rues trop étroites. Le 1^{er} étant vers l'arrêt bus. Accord pour un 2^{ème}.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères retenu (système actuel) avec une augmentation de 4.3 %.

Pas de nouvelles sur le nombre de levées prévues. Un audit est prévu prochainement sur le fonctionnement du SBA.

- **Réalisation du livre par l'Association Les Amis d'Enval** : impression prévue cet été. Bon retour avec les partenaires sollicités.

- **Brocante le 8 mai** : demande du Comité des Fêtes pour un plan de circulation. La question sera vue par Bernard Le Cosquer. Le Comité des Fêtes,

victime de son succès, a volontairement fait moins de publicité dans les magazines spécialisés pour faciliter la gestion.

Salle polyvalente : Question d'Héloïse Germain : la salle peut-elle être louée de façon régulière chaque semaine ? ce serait compliqué car il ne reste que le mardi qui est disponible et il est intéressant de conserver un jour libre pour les diverses réunions.

Par Bernard Le Cosquer :

- **Recensement de la population** : validé et remis aux services de l'INSEE le 1er mars. Bernard a vivement remercié les recenseurs pour leur travail efficace.
- **Centre Communal d'Action Sociale** : l'équipe du CCAS continue de construire son entente avec Malauzat, actuellement un spectacle de cabaret prévu le 10 avril à 15 H. Entrée 10 €. Tous les bénéficiaires de ce spectacle seront reversés aux personnes défavorisées.

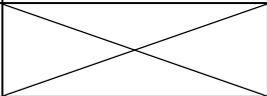
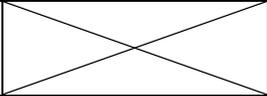
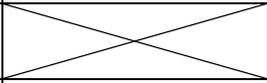
Riom Communauté – Habitat, par Sylvie Gerbe.

Au cours de la dernière réunion où le Grand Clermont était représenté, une explication a été donnée en matière du nombre de permis de construire pouvant être délivré sur la règle des 70/30 dans le cadre du SCOT : les communes péri-urbaines à l'intérieur d'une communauté ont un quota de 70 % et les autres de 30 %, si les premières ne réalisent pas ce quota, les deuxièmes ne devront pas le réaliser même si elles le peuvent.

Christian Mélis dit que dans le cadre de la révision du SCOT en 2017, cette règle doit être revue car certaines communes n'auraient plus aucune possibilité de délivrer des permis de construire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 25.

Signatures :

MELIS Christian		PRIEUR Patrick	
GERBE Sylvie		GRANDJEAN Roland	
GOUMY Pascal		LAVEST Hervé	
VENTAX Catherine		MICHEL Nathalie	
LE COSQUER Bernard		GERMAIN Héloïse	
CHRETIEN Jean-Pierre		LUCAND Serge	
STREITH Aline		BRIQUET Marie	
GALLO Sylvie			